

18 mai 2022 -09:59

Quel est l'impact d'un job d'indépendant sur le montant de votre pension ? Découvrez-le sur [mypension.be](https://mypension.be).

Vous envisagez de devenir indépendant mais vous souhaitez bien vous informer avant de vous lancer ? Désormais sur [mypension.be](https://mypension.be), vous pouvez simuler l'impact d'un job d'indépendant (à titre principal) sur le montant de votre pension.

Il y avait déjà moyen, sur [mypension.be](https://mypension.be), de calculer l'impact d'un nouveau job de salarié sur le montant de la pension. Maintenant, ce sera également possible pour un nouveau job d'indépendant à titre principal.

## Quelles nouvelles simulations pouvez-vous trouver sur [mypension.be](https://mypension.be) ?

Grâce à cette nouvelle fonctionnalité, vous pouvez désormais simuler les scénarios suivants :

- Débuter comme indépendant à titre principal (et arrêter votre activité actuelle) ;
- Passer d'indépendant complémentaire à indépendant principal (et arrêter votre activité non indépendante) ;
- Jouer avec vos revenus (en plus ou en moins) d'indépendant à titre principal.

Pour mesurer l'impact de ces simulations sur le montant de votre pension, vous avez juste besoin d'une évaluation de vos futurs revenus professionnels nets et d'une date de début.

*« Mypension.be joue un rôle crucial dans l'accessibilité numérique et la visibilité des droits à la pension des salariés comme des indépendants. Ces nouvelles possibilités de simulation sont un atout essentiel de la plateforme. Il sera désormais plus facile de calculer l'impact qu'aurait une activité indépendante sur la pension. Outre une plus grande clarté pour les citoyens cet outil contribuera à encourager quelques hésitants ; je ne peux que m'en réjouir. »*, David Clarinval, le ministre des Indépendants.

*« Garder le même emploi toute une vie professionnelle n'est aujourd'hui plus la norme. Nombreux sont les citoyens qui cumulent des périodes en tant qu'employé, indépendant et fonctionnaire au cours de leur carrière. Mypension.be évolue de manière continue pour répondre aux nouvelles réalités professionnelles des citoyens et à leurs besoins d'informations claires sur leur future pension. Pouvoir simuler l'impact de ses choix de carrière sur sa pension permet d'anticiper sur l'avenir. Il était indispensable d'offrir cette possibilité aussi pour les indépendants. »*, Karine Lalieux, la ministre des Pensions.

Pour chaque simulation, [mypension.be](https://mypension.be) affiche l'impact de votre nouveau choix de carrière à compter de la date de début jusqu'à la première date possible et légale de départ à la pension. Il n'y a pas encore moyen de faire une simulation s'étendant à plusieurs activités professionnelles parallèles (carrière mixte), mais cela sera également possible à terme. Les simulations ne tiennent pas compte d'éventuels revenus supplémentaires de salarié ou de fonctionnaire à titre complémentaire, ou d'éventuelles prestations sociales.

## Quelles simulations pouvez-vous déjà réaliser aujourd'hui sur mypension.be ?

- Vous pouvez calculer l'impact d'un nouveau job de salarié ou d'indépendant sur votre pension ;
- Vous pouvez mesurer l'impact d'un changement dans votre situation professionnelle :
  - Votre revenu net imposable de travailleur indépendant change.
  - Votre salaire de travailleur salarié change.
  - Vous commencez à travailler à temps partiel.
- Vous pouvez mesurer l'impact d'une cessation anticipée de votre carrière (avant la première date possible de départ à la pension) ;
- Vous pouvez simuler et effectuer le rachat de vos années d'études.

Mypension.be est le résultat d'une collaboration entre le Service fédéral des Pensions, l'INASTI et Sigedis.

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)  
Quai de Willebroeck 35  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 546 42 11  
<http://www.rsvz-inasti.fgov.be>

Floriane De Muyter  
Attachée Service de Communication  
+32 2 546 44 92  
[floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be](mailto:floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be)

Shavawn Somers  
+32 2 546 44 75  
[Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be](mailto:Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be)